



FEDERATION CONFEDEREE FORCE OUVRIERE DE LA METALLURGIE

9 rue Baudoin – 75013 PARIS

tél. 01 53 94 54 00 - fax. 01 45 83 78 87

www.fo-metaux.org - contact@fo-metaux.fr

PRESSE - INFORMATION

CONTRAT DE GENERATION DANS LA METALLURGIE

Après 4 séances de négociation, une proposition définitive d'accord sur le contrat de génération va être présentée par l'UIMM aux organisations syndicales le 18 juin prochain, pour une signature le 12 juillet 2013.

L'accord concernera l'ensemble des entreprises de la branche, quels que soient leurs effectifs.

A la demande de FO Métaux, le projet d'accord réaffirme la priorité donnée à l'embauche en CDI.

Après exposé du diagnostic fait sur la population concernée, la branche se donne des objectifs chiffrés précis :

- Passer de 24 à 27% la part des salariés de moins de 30 ans dans les recrutements annuels ;
- Passer de 12,2 à 15% cette part pour les salariés de moins de 26 ans ;
- Maintenir à 11% la part des salariés de 55 ans et plus dans les recrutements annuels.

FO Métaux a obtenu que la gestion active des âges se fasse dans un cadre offensif, en prenant en compte les attentes des salariés.

La transmission des compétences et savoir-faire est également organisée entre les générations. FO a pesé pour une prise en compte et une valorisation des missions de tuteur et référent. Le livret d'accueil remis aux jeunes embauchés devra également contenir un volet social promouvant les apports de la négociation collective et des institutions représentatives du personnel.

Enfin, à la demande de FO, l'accord reprend les dispositions relatives à la prévention de la pénibilité contenues dans l'accord Seniors du 4 décembre 2009, arrivé à terme fin 2012.

FO Métaux se positionnera lors de sa Commission Administrative du 14 juin prochain.

Paris, le 7 juin 2013

Contact :

Frédéric HOMEZ – Secrétaire Général de la Fédération FO Métaux